

## Communiqué du collectif Perce-frontières - 9 juillet 2018

### **La nouvelle procédure genevoise concernant l'obtention de l'« aide » d'urgence est abandonnée, mais la lutte continue !**

Le 1er mars 2018 les services de l'OCPM (Office cantonal de la population et des migrations), sous la tutelle du Conseiller d'Etat Pierre Maudet, décidaient unilatéralement d'accroître encore le harcèlement des personnes déboutées de l'asile à Genève, en sortant de leur chapeau une énième mesure répressive et perverse. A compter de cette date, l'OCPM exigeait des personnes dépendantes de l'« aide » d'urgence, qu'elles obtiennent un premier tampon auprès des policiers du SARA (Service d'asile et de rapatriement de l'aéroport) avant de daigner donner le sien. Pour obtenir le minimum qui leur permet de survivre, les exclu-e-s de l'« asile » se voient dès lors contraint-e-s d'affronter deux guichets, d'obtenir deux tampons, ce qui accentue encore l'angoisse permanente dans laquelle l'Etat les maintient.

Le 15 mars 2018, une première lettre exigeant l'abandon de cette procédure inhumaine est envoyée au Conseil d'Etat par la *Coalition article 12* (50 organisations signataires), qui n'obtiendra pour toute réponse qu'un accusé de réception laconique du Conseiller d'Etat Pierre Maudet. Ce dernier indique que cette nouvelle procédure s'applique dans le cadre d'une « phase test » et qu'il ne manquera pas de revenir vers les signataires de la lettre une fois que cette dernière aura pris fin, sans indiquer une quelconque date d'échéance ...

Le 28 mars, 200 personnes se rassemblent devant les bureaux du Conseil d'Etat pour dénoncer cette nouvelle procédure et plus largement l'arsenal répressif qui s'abat sur les personnes en exil dans notre canton (centres de détention administrative, projet de Centre fédéral de renvoi au Grand-Saconnex, renvois,...) Le 13 avril 2018, c'est cette fois devant les tristement célèbres locaux de l'OCPM à Onex que 200 personnes se rassemblent pour crier leur colère contre cette nouvelle mesure de harcèlement policier vis-à-vis des personnes en exil. Le 9 mai, une quarantaine de personnes se rendent dans les locaux de l'Hospice général pour remettre une lettre demandant aux cadres de cette institution de se positionner publiquement contre cette mesure. Lors de chacun de ces rassemblements, des personnes vivant quotidiennement l'enfer du harcèlement administratif et policier ont courageusement témoigné des situations dans lesquelles ces mesures iniques les plongent.

Le 25 mai 2018, n'ayant encore reçu aucune réponse sérieuse du Conseil d'Etat, la *Coalition article 12* envoie un second courrier (54 organisations signataires) au Conseiller d'Etat Pierre Maudet afin de lui rappeler la nécessité urgente d'abandonner une procédure sans base légale. Toujours pas de réponse.

Le 25 juin 2018, les conseillers d'Etat MM. Maudet, Poggia et Apothéloz se sont enfin réunis pour traiter de ce sujet et nous avons appris quelques jours plus tard que cette procédure allait être abandonnée dès le 1er juillet. Cependant, alors qu'il a fallu attendre 4 mois pour que les autorités réagissent, elles n'ont rien communiqué à ce sujet lors du point presse du Conseil d'Etat du mercredi 27 juin. Ce n'est finalement que le lundi 2 juillet que la *Coalition article 12* reçoit une lettre du Conseiller d'Etat Pierre Maudet, datée du 29 juin, annonçant la fin de l'« expérience pilote » dès le 1er juillet et le retour *momentané* à la procédure antérieure. Tout en ne manquant pas d'amoindrir la violence engendrée par cette nouvelle mesure et de dénigrer l'angoisse des personnes forcées de se rendre dans les locaux de la police chargée des renvois à l'aéroport, en affirmant que « la nouvelle procédure, largement respectée, n'avait pas été une source d'anxiété ou de vulnérabilité particulière pour la population considérée ».

Le collectif Perce-frontières se réjouit du dénouement victorieux de cette belle lutte. Mais nous sommes bien conscient-e-s que ce que nous avons obtenu, après 4 mois de mobilisation, n'est que le retour au statut quo du dispositif répressif qui s'abat quotidiennement sur les personnes en exil à Genève et plus largement en Suisse et en Europe.

Fondamentalement, l'« aide » d'urgence n'est pas une aide, mais un dispositif cynique d'incitation à la clandestinité, un outil de contrôle et de répression. Aucune aide digne de ce nom ne peut être conditionnée à un contrôle policier. Le collectif Perce-frontières est d'avis qu'il est plus que jamais temps de se battre contre cette persécution déguisée en assistance, à travers un regroupement large des forces que ce système raciste dégoûte.

En ce qui concerne la situation genevoise, nous avons pu remarquer, durant ces quatre mois de « phase test », que l'Hospice général était capable de s'opposer (certes très discrètement) à une nouvelle procédure allant à l'encontre des personnes qu'il est censé soutenir. En effet, il a offert la possibilité à qui le voulait (ou plutôt qui en était informé-e et qui l'osait) d'obtenir son « aide » d'urgence sans aucun tampon, ni de l'OCPM ni du SARA... Cette réaction de « bon sens », nous amène à penser que cette institution pourrait pousser son raisonnement jusqu'à décider de refuser définitivement de conditionner son aide à un quelconque contrôle policier.

Car, si dès ce lundi 2 juillet plus personne ne devra se rendre au SARA pour un tampon, les personnes déboutées de l'asile continueront de subir les violences des fonctionnaires hostiles de l'OCPM, ainsi que la peur de se faire arrêter par la police lors des passages obligatoires dans ces locaux. De plus, les personnes qui ont reçu l'« aide » d'urgence sans aucun tampon durant ces 4 mois de « phase test » devront à nouveau passer à l'OCPM si elle veulent continuer à la recevoir, exposées une nouvelle fois à l'angoisse d'une procédure inutile à laquelle l'Hospice général pourrait faire opposition.

Lorsque le 1er mars l'OCPM impose cette nouvelle procédure, qu'elle qualifie de « décision technique », il ne donne aux personnes astreintes à cette nouvelle humiliation qu'un plan de l'aéroport avec la localisation du SARA et ses horaires... Des personnes de la population solidaire, issues en grande partie des associations et collectifs qui composent la *Coalition article 12*, décident alors de mettre sur pied une permanence quotidienne d'accompagnement. Durant ces permanences, nous avons pu nous rendre compte que la machine à expulser de l'Etat genevois marche à plein régime. En effet, quasi quotidiennement, les personnes présentes au SARA ont assisté au renvoi de personnes menottées pieds et mains et escortées par la police. Pour les personnes solidaires, c'est le rappel de ce à quoi mènent les politiques de racisme institutionnel; pour les personnes déboutées de l'asile, c'est la torture d'assister à leur cauchemar...

Car les autorités ne trompent personne, cette énième procédure répressive aujourd'hui abandonnée s'inscrit dans une politique générale, dont le capitaine Maudet est le chef de file, visant à faire de Genève non pas un canton d'accueil mais un canton de criminalisation, d'enfermement et d'expulsion des personnes en exil. Le projet de futur centre fédéral de renvoi du Grand-Saconnex est aujourd'hui le symbole de cette politique. Les règles imposées dans ce centre, collé à l'aéroport, parle d'elle-même quant à la « carcéralisation » des conditions de vies qui attend les personnes qui demanderont l'asile : scolarisation des enfants au sein même du centre, horaires restrictifs, annonce obligatoire en entrant et en sortant, fouilles, punitions, prise d'empreintes digitales, centre de détention administrative dans le même bâtiment... Ce centre de la honte ne doit pas voir le jour, ni au Grand-Saconnex ni ailleurs !

Si aujourd'hui nous fêtons l'abandon de cette procédure perverse, nous continuons à lutter pour la séparation totale entre « aide » d'urgence et contrôle policier et contre toutes les lois et procédures visant l'illégalisation et la répression des personnes en exil.

Le collectif Perce-frontières (membre de la *Coalition article 12*), 9 juillet 2018.  
perce-frontieres@noborders.ch